

Dernière mise à jour le 18 mars 2024

Mise à jour de la pension Agirc-Arrco

Mise à jour des pensions L'Agirc-Arrco effectue une campagne de récupération des avis d'imposition, pour mettre à jour les pensions, de certains retraités. 13 millions de personnes perçoivent une pension ...

Mise à jour des pensions

L'Agirc-Arrco effectue une campagne de récupération des avis d'imposition, pour mettre à jour les pensions, de certains retraités.

13 millions de personnes perçoivent une pension de retraite complémentaire, de l'Agirc-Arrco (Association générale des institutions de retraites des Cadres – Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés).

Les montants des taux de cotisations varient en fonction du RFR (Revenu Fiscal de Référence) et du nombre de parts de quotient familial.

Le nouveau taux de CSG n'est effectif que pour les pensions du mois de mars (avec des régularisations rétroactives de janvier et février). Selon les revenus du foyer, le taux de CSG peut évoluer.

C'est jusqu'au 24 mars, que le régime Agirc-Arrco va envoyer un courrier à certains retraités assurés pour leur demander de transmettre leur dernier avis d'imposition.

Le taux de CSG (Contribution Sociale Généralisée) peut évoluer d'année en année.

Les informations sont transmises à l'Agirc-Arrco par la caisse d'assurance vieillesse.

Pour autant certains dossiers peuvent ne pas être

actualisés.

Les personnes concernées

Certains retraités n'ont pas leur dossier à jour, par les informations fournies par la caisse de retraite.

En conséquence, dans cette hypothèse, l'Agirc -Arrco envoie aux personnes concernées un courrier entre le 5 et le 24 mars, et demande aux personnes concernées de transmettre leur avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.

Pour transmettre les documents à l'Agirc -Arrco deux options sont possibles :

- Envoi par voie postale à l'adresse indiquée dans le courrier.
- Dépôt sur le site internet ai.agirc-arrco.fr/

Le régime de retraites complémentaires Agirc-Arrco, transmet à l'administration fiscale le montant des pensions perçues par les retraités.

Pour chaque personne concernée, l'Agirc-Arrco met en ligne, une attestation, avec l'ensemble des sommes versées au titre des retraites complémentaires pour l'année N-1.

Les bénéficiaires d'une retraite complémentaire Agirc-Arrco, peuvent ainsi vérifier le montant imposable de leurs pensions, en consultant leur attestation.